

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 9 août 2021 à 19H00**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 02.08.2021**  
**Affichage le 16.08.2021**

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Clémence MESMIN, Hélène DAVID-HENRIET, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, MM, Francis LESEUR, Jean-Yves LACROIX, Dominique DELACROIX, Antoine DELACROIX, Guillaume VANNIER, Joël GAUTHIER, Dominique DEVILLERS, Guillaume TERRAL.

Absent : Natacha BIGAN a donné pouvoir à M. Antoine DELACROIX pour voter en son nom, Guy ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Liliane REGAD

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 23 juin 2021**

Adopté à l'unanimité.

**2- Délibération : choix des entreprises pour la construction de la crèche**

M. Francis LESEUR présente les différentes entreprises retenues lors de la réunion de la commission d'appel d'offres. Au vu de la situation actuelle, les prix des matériaux ont considérablement augmenté et il apparaît un surcoût de 165 000 Euros principalement sur les lots 2 - terrassement et maçonnerie et 3 – structure bois et couverture bardage. De plus, un lot s'ajoute sur les fondations spéciales.

Mme MESMIN demande s'il est possible de transférer le projet sur un autre terrain pour diminuer ce coût relatif aux fondations.

M. LESEUR répond que la commune n'a pas d'autre terrain disponible.

M. Antoine DELACROIX demande si une négociation avec les entreprises est possible en reportant les travaux en espérant une baisse de tarifs.

M. Dominique DELACROIX répond que les prix sont garantis 90 jours et que les travaux sont prévus pour cet automne. M. LESEUR n'est pas convaincu d'une baisse des tarifs dans l'avenir proche.

La liste des entreprises retenues pour chacun des lots est approuvée.

Arrivée de M. VANNIER à 19h20 qui ne prendra pas part au vote.

**Délibération adoptée avec une abstention. N°39275210801**

**3- Délibération : approbation du plan de financement pour l'opération crèche.**

M. Dominique DELACROIX présente le tableau de financement du projet.

Après délibération le financement de la construction de la crèche est approuvé à l'unanimité. Le contrat maîtrise d'œuvre sera respecté avec précision. Une hausse n'est pas envisageable.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210802**

#### **4- Délibération : déclaration d'intention d'aliéner – consorts BENOIT-GONIN – 487 Grande Rue**

M. LESEUR présente le projet de la SCI La Forge qui est de transformer l'ancienne forge en un cabinet médical et bien être ainsi que deux appartements.

Après un tour de table, les membres du conseil municipal estiment que c'est un beau projet pour le développement du village et n'ont pas l'intention de préempter ce bien immobilier.

**Délibération votée à l'unanimité : N°39275210803**

#### **5- Délibération : subventions aux associations**

M. le Maire fait part des demandes de subventions :

- Foyer Rural : 500 €
- USL : 2100 €
- Sports et Neige : 2100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 1320 €
- Les Flocons : 300 €.
- Haut Jura Trail : 300 €

Pas de demande des Epilobes et de Trans'Organisation pour la Transjurassienne.

M. VANNIER précise qu'il y a une différence du nombre d'adhérents entre l'USL et Sports et Neige et que la subvention est similaire. M. LESEUR répond que l'USL est un club de compétiteurs avec des frais plus importants, Sports et Neige est une association qui œuvre pour le développement de différents sports ouverts à tous les jeunes dans le cadre de Haut-Jura Ski.

Le conseil municipal approuve.

**Délibération votée à l'unanimité : N°39275210804**

Pour l'Abonde, une subvention de 2500 € est attribuée pour 2021 compte-tenu de celle accordée en 2020 d'un montant de 1000 €.

Mme MESMIN, MM. Antoine DELACROIX et VANNIER ne prennent pas part au vote.

**Délibération votée : N°39275210805**

#### **6- Délibération : devenir du Chalet de la Frasse**

M. le Maire rend compte de la décision du Conseil d'Etat du 27 juillet 2021 énonçant que le pourvoi de la commune de Lamoura n'est pas admis.

Dorénavant, la décision de la Cour d'Appel de Nancy s'applique.

M. le Maire propose un tour de table afin de décider de l'avenir du Chalet de la Frasse.

Deux avis ressortent : un pour le garder et un pour finaliser la vente avec Mme ESCALIER.

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les modalités ci-après :

- de constater la résiliation amiable de la vente par la Cours d'Appel de Nancy, de reprendre le Chalet de la Frasse au prix d'achat et de bloquer cette somme chez le notaire.
- de déclasser le Chalet de la Frasse du domaine public
- de revendre le Chalet de la Frasse à Mme Laure ESCALIER
- d'autoriser M. le Maire à prendre conseil auprès d'un avocat, si nécessaire, pour défendre au mieux les intérêts de la commune.

Après en avoir largement débattu, notamment sur la question de conserver le bâtiment dans le domaine communal, le conseil municipal décide d'approuver ces modalités à 10 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mmes BIGAN et MESMIN, MM Antoine DELACROIX, DEVILLERS et VANNIER)

**Délibération adoptée : N°39275210806**

**7- Informations et questions diverses**

Points sur les différents travaux en cours sur la commune.

Suite au concert du stage chorale qui a eu lieu à l'Espace Communal le 31 juillet dernier, les participants ont décidé de faire don de la recette (212 €) à l'association Les Flocons.

La séance est levée à 21h,

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR



La secrétaire,  
Liliane REGAD